

RÈGLEMENT INTERIEUR

1. L'INSCRIPTION

- Tous les documents ainsi que les paiements doivent être remis lors de l'inscription.
- Tout dossier incomplet sera refusé et l'enfant ne pourra débiter les cours qu'une fois le dossier complet remis.
- Une séance d'essai est autorisée. A l'issue de cette séance, si l'enfant ne souhaite pas poursuivre, le dossier lui sera rendu.
- Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois (3 fois au maximum). Cependant, tous les chèques doivent être remis lors de l'inscription.
- **Le remboursement des cotisations en cours de saison ne sera pas possible** (sauf cas exceptionnel à soumettre et à valider par le comité directeur).

2. LES COURS :

- Les enfants doivent être accompagnés et récupérés au bord du terrain.
- Nous demandons aux parents de respecter les horaires de cours. Les enfants sont accueillis au bord des terrains 5 minutes avant le cours et récupéré à l'heure.
- Avant l'heure du cours, il est interdit de rentrer sur les terrains : pas d'accès au terrain et aux raquettes tant que l'échauffement n'est pas réalisé sous la surveillance de l'entraîneur. Les enfants ne pourront pas rester sur le terrain après l'heure de fin de cours.
- Nous demandons aux parents des mini-tennis de passer aux toilettes avant le début du cours.
- Un appel sera fait par l'entraîneur avant chaque début de cours.
- Une tenue adaptée à la pratique du tennis est obligatoire : raquette, chaussure de tennis, short ou survêtement, tee-shirt ou sweat, cheveux attachés etc... un tee-shirt est proposé par le club.
- Une bouteille d'eau (ou gourde) est conseillée à chaque cours. Ainsi qu'une casquette en cas de forte chaleur.
- Les cours du mercredi matin et après-midi peuvent être annulés en raison des conditions climatiques. Un sms vous sera envoyé le plus tôt possible afin de vous avertir. La saison sportive se déroule sur 33 semaines (hors vacances scolaires). **Le paiement de la cotisation annuelle prévoit 28 séances entre septembre et juin.** Au-delà de 5 séances annulées, le club s'engage à rattraper la 5ème séance et les suivantes.

3. DIVERS :

- Les informations importantes seront communiquées aux familles par les entraîneurs et consultables via notre site internet ou page Facebook « Montpellier Métropole ASPTT Tennis »

NOUS DECLARONS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT ET NOUS NOUS ENGAGEONS A LE RESPECTER ET A SUIVRE LES CONSIGNES DE L'ENCADREMENT.

NOUS PRENNONS BIEN NOTE QUE LE REMBOURSEMENT DES COTISATIONS EN COURS DE SAISON NE SERA PAS POSSIBLES.

Nom et prénom :

Parents de :

SIGNATURE DES PARENTS, précédée de la mention « lu et approuvé »